

Le dispositif ne précise pas qu'il s'agit d'un jugement statuant sur une omission de statuer qui frappe un autre jugement

LE DISPOSITIF AURAIT DU ÊTRE RÉDIGÉ COMME SUIT:

<<PAR CES MOTIFS

Le Conseil de Prud'hommes après en avoir délibéré conformément à la loi, statuant publiquement par jugement réputé contradictoire en premier ressort prononcé par mise à disposition au greffe

REÇOIT la requête en omission de statuer, la déclare bien fondée, y fait droit

CONSTATE que le jugement rendu le 29 mars 2016 dont la minute porte le numéro 2016/250 et dont le dossier porte le numéro 15/422 est entaché d'une omission de statuer

REPARE cette omission de statuer, et DIT que la motivation et le dispositif du jugement du 29 mars 2016 seront complétés comme suit:

I / DANS LA MOTIVATION DU JUGEMENT, en page 2 il est ajouté le texte suivant:

<<SUR LA GARANTIE DE L'AGS

Attendu qu'en application des articles L 3253-6 et suivants du Code du travail, la garantie de l'AGS CGEA d'ANNECY est exclue s'agissant de l'astreinte ;

II / DANS LE DISPOSITIF, en page 2 il est ajouté le texte suivant:

<<DIT que la liquidation d'astreinte est exclue de la garantie du CGEA AGS

DIT que le reste de la décision demeure sans changement

DIT que la présente décision sera mentionnée sur la minute et sur les expéditions du jugement complété, et notifiée comme lui;

LAISSE les dépens de la procédure en rectification pour omission de statuer à la charge du Trésor public .

La motivation du jugement sur omission aurait du reprendre le contenu de la requête et préciser les mentions qu'il convenait d'ajouter au premier jugement tant dans la motivation que dans le dispositif.

Il suffisait de reprendre la motivation type des fiches techniques ou du manuel pratique de procédure prud'homale.

JUGEMENT SUR UNE OMISSION DE STATUER

Par requête en date du _____ reçue au greffe le _____, M _____ a saisi le conseil de prud'hommes aux fins d'obtenir qu'il statue sur l'omission de statuer qui affecte le jugement rendu le _____ dont la minute porte le numéro _____ et dont le dossier porte le numéro _____, à savoir :"

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et par lettre simple en date du _____, les parties ont été convoquées pour l'audience du _____

A cette audience, les parties ont comparu comme indiqué en première page. Le bureau de jugement a examiné l'affaire et a () rendu sa décision sur le champ

() a mis l'affaire en délibéré jusqu'au _____. A cette date, il a rendu la décision suivante:

Vu la requête, la minute et son factum; Vu le plumitif et les pièces du dossier;

Vu l'article 463 du code de procédure civile qui dispose: "La juridiction qui a omis de statuer sur un chef de demande peut également compléter son jugement sans porter atteinte à la chose jugée quant aux autres chefs, sauf à rétablir, s'il y a lieu, le véritable exposé des prétentions respectives des parties et de leurs moyens.

La demande doit être présentée un an au plus tard après que la décision est passée en force de chose jugée.

Le juge est saisi par simple requête de l'une des parties, ou par requête commune. Il statue après avoir entendu les parties ou celles-ci appelées.

La décision est mentionnée sur la minute et les expéditions du jugement. Elle est notifiée comme le jugement et donne ouverture aux mêmes voies de recours que celui-ci."

Attendu que la demande en omission de statuer a été formulée dans le délai prescrit ; Qu'il convient de la recevoir ;

Attendu qu'il ressort de l'examen du dossier que les demandes formulées devant le bureau de jugement après modification étaient les suivantes: _____

Attendu qu'il convient de constater que le Conseil a omis de statuer sur la demande suivante _____

Qu'il convient de compléter le jugement comme suit: _____

PAR CES MOTIFS

Le conseil après en avoir délibéré conformément à la loi par jugement public _____ contradictoire en _____ ressort

REÇOIT la requête en omission de statuer, la déclare bien fondée, y fait droit

CONSTATE que le jugement du _____ dont la minute porte le numéro _____ est entaché d'une omission de statuer sur _____

REPARE cette omission, et DIT que la motivation et le dispositif du jugement du _____ seront complétés comme suit:

I / DANS LA MOTIVATION DU JUGEMENT, en page _____ il est ajouté le texte suivant <<.....>>

II / DANS LE DISPOSITIF, en page ___ il est ajouté le texte suivant: <<.....>>

le reste de la décision demeurant sans changement

DIT que la présente décision sera mentionnée sur la minute et sur les expéditions du jugement complété, et notifiée comme lui ;

LAISSE les dépens de la procédure en rectification à la charge du Trésor public .